

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4786

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Quartier de Haute Roche - Convention-cadre 2008-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) et programmation 2008

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Buronfosse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Brolquier, Buronfosse, Chevailler, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Pallega (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galliano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Lai, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4786**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Quartier de Haute Roche - Convention-cadre 2008-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) et programmation 2008**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise et de sa convention locale d'application pour Pierre Bénite, des actions de gestion urbaine et sociale de proximité (GSUP) sont menées depuis 2001 dans le quartier de Haute Roche.

A la suite d'un bilan conduit en 2004, une convention-cadre a été signée pour la période 2004-2006 entre la commune de Pierre Bénite, la Communauté urbaine, l'Etat, la région Rhône-Alpes et les bailleurs sociaux (Opac du Rhône, Sollar et Sonacotra devenue depuis Adoma).

L'évaluation de cette convention a permis de faire apparaître comme priorité la poursuite des projets de proximité en vue de l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité résidentielle. La nouvelle convention 2008-2009 s'inscrit, par conséquent, dans la continuité des orientations précédentes, en confortant et pérennisant des actions qui ont montré leur intérêt et qui produisent des résultats positifs dans le quartier.

Les actions engagées dans le cadre de la GSUP répondent aux objectifs suivants :

- poursuivre le partenariat engagé dans une démarche de qualité pour favoriser le repérage des dysfonctionnements et la réactivité d'intervention,
- poursuivre l'amélioration du cadre de vie par des actions d'entretien renforcé et de maintenance des logements, des espaces extérieurs publics et privés et des parties communes,
- accroître le niveau d'équipement des espaces du quartier par la réalisation d'investissements de proximité et de petits travaux d'amélioration afin de maintenir une qualité résidentielle,
- s'appuyer sur les habitants pour consolider le lien social par la mise en œuvre d'actions conviviales et d'événements fédérateurs à l'échelle du quartier et par le soutien aux initiatives locales,
- renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants,
- améliorer le respect du cadre de vie par la mise en œuvre de mesures de communication et de sensibilisation en direction des habitants,
- favoriser la participation des habitants à la gestion et à la vie du quartier.

Pour l'année 2008, le coût global des opérations GSUP présentées dans le tableau en annexe est estimé à 418 303 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 49 600 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la convention-cadre relative à la gestion sociale et urbaine de proximité sur la commune de Pierre Bénite pour les années 2008 et 2009,

b) - la programmation pour l'année 2008, telle que présentée en annexe, ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur totale de 49 600 € nets de taxe.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention-cadre 2008-2009, ainsi que les conventions arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine pour 2008.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - comptes 657 370, 657 480 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,